

Admission en seconde générale Section Euro-Bilingue

1. Suivre la procédure de demande d'inscription en seconde expliquée sur la page d'accueil de notre site.
2. Mentionner, le cas échéant, les expériences vécues à l'étranger et inclure une copie des diplômes et certificats obtenus en langue anglaise.
3. Les élèves dont le dossier a été retenu seront convoqués au printemps à un test d'anglais écrit et éventuellement oral.

La réussite au test conditionnera l'admission de l'élève en seconde euro-bilingue.

Remarque :

Les élèves postulant sur les deux sections anglaises (euro-bilingue et internationale britannique) ne seront convoqués qu'à un seul test écrit puis à un seul test oral pour les admissibles.

- L'examen du dossier et les résultats des tests permettront de proposer à l'élève l'orientation la plus propice à son épanouissement au sein de Notre-Dame du Grandchamp.